

OBJET LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

Le présent Rapport a pour objet d'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres pour la location de véhicules avec chauffeurs, pour le transport de matériaux et de tous objets ou matières pouvant être règlementairement assuré par des véhicules terrestres à moteur sans aménagement spécial

En effet, par Délibération n° 14/4-62 du 28 juin 2014, vous avez approuvé la passation et les modalités du marché de location de véhicules avec chauffeurs, et m'avez autorisé à signer avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Néanmoins, à l'issue de cette procédure, il est apparu :

1° que six lots du marché n'avaient pu être pourvus, car infructueux ;

2° qu'il convient, après réévaluation du besoin et la recherche d'économies, de relancer quatre lots.

De fait, ce nouveau marché comprendra 4 lots dont les caractéristiques figurent ci-dessous :

LOT	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	NATURE DE LA PRESTATION	BESOIN
1	Poids lourd - Camion benne Charge Utile mini 4 000 kg PTAC compris entre 13 500 kg et 15 500 kg	Transport de deux agents, fournitures et matériels pour les besoins des services de la Ville et des Mairies Annexes	1
2	Poids lourd - Camion benne Charge Utile mini 4 000 kg PTAC compris entre 13 500 kg et 15 500 kg	Transport de deux agents, fournitures et matériels pour les besoins des services de la Ville et des Mairies Annexes	1
3	Poids lourd - Camion benne Charge Utile mini 4 000 kg PTAC compris entre 13 500 kg et 15 500 kg	Transport de deux agents, fournitures et matériels pour les besoins des services de la Ville et des Mairies Annexes	1
4	Poids lourd - Camion benne Charge Utile mini 4 000 kg PTAC compris entre 13 500 kg et 15 500 kg	Transport de deux agents, fournitures et matériels pour les besoins des services de la Ville et des Mairies Annexes	1

PTAC Poids Total Autorisé en Charge

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demande :

1° d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de location de véhicules avec chauffeurs, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande (articles, 10, 57 à 59 et 77) du Code des Marchés Publics ;
- fractionnement en quatre lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct établi en fonction des critères techniques précités (article 10 du CMP) ;
- durée : un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction dans la limite de quatre années, à compter de la notification ;
- marché à bons de commande, défini sur les bases suivantes :

Un coût horaire en semaine (du lundi au samedi inclus) Forfait journalier	Les services s'engagent à commander lorsqu'ils passent commande : <ul style="list-style-type: none">• un forfait journalier de 5 heures de travail effectif/ jour ⁽¹⁾, à compter du départ du service d'affectation ⁽²⁾ ;• pour une distance maximum de 100 km/ jour ;• dans la limite de 4 jours par semaine.
Les dimanches et jours fériés	En raison des manifestations pouvant survenir, Les services s'engagent à commander lorsqu'ils passent commande : <ul style="list-style-type: none">• un forfait journalier de 5 heures de travail effectif/ jour ⁽¹⁾, à compter du départ du service d'affectation ⁽²⁾ ;• pour une distance maximum de 100 km/ jour.

(1) La pause déjeuner n'est pas comprise dans le forfait de 5 heures.

(2) Le temps de trajet et le kilométrage entre le siège de l'entreprise et le service d'affectation du véhicule sont à la charge exclusive du prestataire.

En cas de dépassement du maximum de 100 km/ jour, la distance parcourue supplémentaire sera payée selon le barème suivant :

moins de 10 km	0,35 €/ km,
de 10 à 19 km	0,30 €/ km,
de 20 à 29 km	0,25 €/ km,
de 30 à 39 km	0,20 €/ km,
de 40 à 49 km	0,15 €/ km,
au-delà de 50 km	1,10 €/ km ;

- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 200 000,00 €/ an TTC (les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal 2015 sous les chapitres 011 et Article 6135) ;

Rapport n° 14/7-44

2° de m'autoriser (ou mon représentant) à engager la consultation ;

3° de m'autoriser (ou mon représentant) à signer les marchés, et tous les actes y afférents, avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141129-14744-1-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 14/7-44 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur JAVEL François, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1 Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la location de véhicules avec chauffeurs, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commandes (articles, 10, 57 à 59 et 77) du Code des Marchés Publics) ;
- fractionnement en quatre lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct établis en fonction des critères techniques précités (article 10 du CMP) ;
- marché à bons de commandes défini sur les bases suivantes :

Délibération n° 14/7-44

Un coût horaire en semaine (du lundi au samedi inclus) Forfait journalier	Les services s'engagent à commander lorsqu'ils passent commande : <ul style="list-style-type: none">• un forfait journalier de 5 heures de travail effectif/ jour ⁽¹⁾, à compter du départ du service d'affectation ⁽²⁾ ;• pour une distance maximum de 100 km/ jour ;• dans la limite de 4 jours par semaine.
Les dimanches et jours fériés	En raison des manifestations pouvant survenir, Les services s'engagent à commander lorsqu'ils passent commande : <ul style="list-style-type: none">• un forfait journalier de 5 heures de travail effectif/ jour ⁽¹⁾, à compter du départ du service d'affectation ⁽²⁾ ;• pour une distance maximum de 100 km/ jour.

⁽¹⁾ La pause déjeuner n'est pas comprise dans le forfait de 5 heures.

⁽²⁾ Le temps de trajet et le kilométrage entre le siège de l'entreprise et le service d'affectation du véhicule sont à la charge exclusive du prestataire.

En cas de dépassement du maximum de 100 km/ jour, la distance parcourue supplémentaire sera payée selon le barème suivant :

moins de 10 km	0,35 €/ km,
de 10 à 19 km	0,30 €/ km,
de 20 à 29 km	0,25 €/ km,
de 30 à 39 km	0,20 €/ km,
de 40 à 49 km	0,15 €/ km,
au-delà de 50 km	1,10 €/ km ;

- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 200 000,00 €/ an TTC (les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal 2015 sous les chapitres 011 et Article 6135) ;
- durée : un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction dans la limite de quatre années, à compter de la notification ;

ARTICLE 2 Autorise le Maire (ou son représentant) à engager la consultation.

ARTICLE 3 Autorise le Maire (ou son représentant) à signer les marchés, et tous les actes y afférents, avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts, au budget principal de 2015, au chapitre 011, article 6135.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141129-14744-2-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
05/12/2014


Gilbert ANNETTE